

Préconisations pour une pratique éthique de nos disciplines :

Histoire, philologie, archéologie et histoire de l'art du Proche-Orient ancien

Le bureau de l'*International Association for Assyriology* (IAA) est régulièrement consulté sur des questions liées au comportement éthique des chercheurs, car nos domaines de recherche se situent dans des pays qui nous confrontent à des défis variés. Le but de ce guide est de fournir des orientations à ces collègues et aux étudiants, qu'ils soient ou non membres de l'IAA, afin de les aider lorsqu'ils sont confrontés à des dilemmes éthiques. Bien entendu, il appartient à chacun de se déterminer vis-à-vis du contenu de ce texte.

Chercheurs, nous menons des travaux qui contribuent au développement des connaissances et au progrès scientifique. Notre travail repose, comme dans tous les domaines scientifiques, sur l'intégrité, l'honnêteté, la probité, l'impartialité et la responsabilité dans le travail collaboratif et collectif.

En tant que philologues, historiens, archéologues et historiens de l'art, notre comportement éthique, de la construction du projet scientifique initial aux travaux de publication, doit s'appliquer aux objets de notre étude, mais ne saurait exister sans les collègues avec lesquels nous travaillons et les différents acteurs de la société. Notre travail est basé sur des études et des résultats antérieurs qui doivent être explicitement mentionnés dans nos productions scientifiques, nos conférences et nos publications. La fiabilité et l'objectivité de nos travaux de recherche sont en effet au fondement de la confiance que la société nous accorde.

En tant que chercheurs spécialisés sur le Proche-Orient antique, nous sommes confrontés à des situations difficiles qui affectent notre pratique quotidienne et qui touchent collègues et citoyens : pays en guerre ou qui ne souscrivent pas à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, pauvreté, situations économiques et personnelles précaires, pression politique, pillage et commerce illégal d'antiquités, etc. Toutes ces situations imposent une analyse et une réflexion éthique.

Coopération scientifique

La coopération scientifique avec des collègues des pays concernés est fortement recommandée : collaboration scientifique, soutien actif pour leur mobilité vers d'autres pays, tout particulièrement lorsqu'ils font l'objet de mesures restrictives, échange réciproque de données, etc. Les programmes de recherche doivent être adossés à des projets éducatifs et scientifiques conjoints.

Travail sur le terrain dans les pays en temps de guerre ou les zones contestées

Des conditions sécurisées, conformément aux normes internationales sont la condition première du travail sur le terrain. Il doit s'effectuer également dans le respect des habitudes et des modes de vie locaux.

Chaque membre de la communauté scientifique est invité à mener ses recherches dans le respect des droits de l'homme et conformément aux normes internationales d'éthique, incluant la sauvegarde du patrimoine culturel.

La communauté scientifique doit condamner toute violation de l'éthique professionnelle et tout abus des droits de l'homme commis par les autorités gouvernementales des pays d'accueil.

Chercheurs et organisations non gouvernementales

La recherche scientifique doit être menée conformément aux normes internationales et aux conventions et recommandations de l'UNESCO sur le patrimoine culturel, étant entendu que l'UNESCO n'est autorisée à coopérer qu'avec les gouvernements reconnus par l'ONU.

Cependant, tous les chercheurs sont libres et doivent être encouragés à coopérer avec toute autre organisation non gouvernementale (ONG) ayant pour but de protéger, préserver et restaurer le patrimoine culturel.

Il est fortement souhaitable d'apporter un soutien scientifique aux chercheurs travaillant à la préservation et à la reconstruction du patrimoine culturel, à chaque étape de leur carrière, même lorsqu'ils sont contraints de mener leurs recherches hors de leur pays.

Travailler avec des antiquités proche-orientales de provenance inconnue

L'étude et la publication du matériel archéologique de provenance inconnue ont divisé la communauté des chercheurs travaillant sur le Proche-Orient ancien. Les archéologues et les historiens ont souvent adopté des approches différentes de ce matériel, notamment en ce qui concerne la publication des textes. Les informations perdues lors de pillages ou de fouilles illicites sont considérables. Les préjudices subis par le patrimoine culturel sur le marché des antiquités sont donc bien réels. Les données perdues lorsque de tels objets sont ignorés sont également tout aussi substantielles. Pour définir les meilleures pratiques dans ce domaine, les chercheurs doivent se déterminer vis-à-vis des responsabilités éthiques qui leur incombent, et c'est une décision qui doit être laissée aux individus.

Les chercheurs doivent connaître et respecter les lois relatives au patrimoine culturel dans les pays où ils travaillent. S'ils découvrent que les objets sur lesquels ils travaillent ont été acquis de façon illégale, ils doivent œuvrer à la préservation et au rapatriement de ces objets dans leur pays d'origine. Les chercheurs ont aussi pour mission d'éduquer le grand public et les marchands de biens culturels sur les dangers du trafic d'antiquités de provenance inconnue. Ceux qui authentifient l'inventaire d'un vendeur sont susceptibles de soutenir le marché illégal des antiquités.

Les chercheurs ont également l'obligation d'être respectueux les uns envers les autres. Comment agir au mieux en ce qui concerne le matériel de provenance inconnue, comment le préserver, ainsi que les sites d'où il provient, et comment préserver et partager les connaissances que ces biens culturels renferment ? Ces questions sont difficiles et controversées, et elles nécessitent réflexion dans la mesure où il n'y a pas de réponse universelle. Ces difficultés sont d'autant plus grandes lorsque des artefacts provenant d'un même site ont rejoint une collection moderne à des moments différents et dans des contextes réglementaires différents. Les conséquences des décisions que nous prenons ne sont pas négligeables, et les réactions seront inévitablement fortes. Pourtant, tous les chercheurs devraient reconnaître que les collègues qui ont des opinions contraires, agissent après avoir pesé les nombreux arguments avancés et être parvenus à un compromis honnête quant à la meilleure ligne de conduite à adopter. Un débat respectueux est essentiel si nous voulons parvenir à un consensus. Ne pas suivre ces règles de base peut avoir un impact négatif non seulement sur ce débat, mais aussi plus largement sur notre domaine et sur les individus, en particulier les chercheurs en début de carrière.

L'engagement des chercheurs à l'égard des biens culturels doit être à la fois légal et éthique. Les chercheurs sont confrontés à des défis supplémentaires lorsqu'il existe des différences entre le droit international et les conventions de l'UNESCO d'une part, et les lois nationales et les pratiques locales d'autre part. Dans de tels cas, les collègues doivent s'efforcer d'harmoniser leurs responsabilités envers le passé et le présent. Cela exige un double engagement, réfléchir à nos responsabilités pour protéger le patrimoine culturel, ainsi qu'à notre devoir en tant que chercheurs pour préserver le savoir et le rendre accessible par l'étude à tous.

Texte approuvé par acclamation lors de l'assemblée générale de l'*International Association for Assyriology* qui s'est tenue à Innsbruck le 18 juillet 2018.